

*des déplacés (Ndlr : déplacés de guerre Hutu qui ont fui l'avancée du FPR) de Rebero il y a eu des massacres de 500 personnes civiles. Franche collaboration. »*

Un journaliste de l'AFP signale les corps de 15 Tutsi à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de Kigali. Selon l'AFP, d'autres massacres de Tutsi auraient eu lieu au cours des derniers jours.

## ***Le retrait français comme clause de cessez-le-feu***

***A Paris, le représentant des Français de l'étranger, le sénateur Guy Penne et le président de la Fédération internationale des droits de l'homme, Me Daniel Jacoby, s'émeuvent du soutien de la France au régime Habyarimana. A Dar-es-Salam, une clause confidentielle du nouveau cessez-le-feu impose le départ des troupes françaises du Rwanda. En échange, le FPR accepte de revenir sur ses positions antérieures à son offensive du 8 février.***

4 MARS 1993

Guy Penne, sénateur des Français de l'étranger et conseiller de l'Elysée, revient du Rwanda et s'inquiète de ce qu'il a perçu de la situation dans une lettre au Premier ministre français, Pierre Bérégovoy :

*« Les événements qui se déroulent au Rwanda soulèvent une grande inquiétude chez les Français qui résident actuellement au Rwanda et au Burundi. Dans l'esprit des déclarations faites par le président de la République à la Conférence de la Baule, la plus grande circonspection devrait inspirer notre politique pour vérifier si les exigences démocratiques sont bien respectées actuellement au Rwanda.*

*La France se trouve très impliquée et il me semble que votre position d'arbitre est indispensable pour définir une position claire entre le ministère des Affaires étrangères, la Coopération et la Défense.*

*De la même façon que nous avons suspendu notre coopération au Togo, il me paraîtrait aujourd'hui nécessaire d'avoir la même attitude au regard du Rwanda, dans l'attente du rapport de la commission des droits de l'homme dans ce pays. Certes, il ne s'agit pas d'abandonner nos ressortissants mais la réduction des troupes d'intervention s'impose et leur mission devrait être limitée à la protection de nos compatriotes et à la poursuite des actions humanitaires... »*

Le commandant FPR basé à Kigali au titre de la commission militaire mixte, Karezi Karake indique que le FPR exige que la force déployée dans la zone tampon entre les belligérants proviennent de l'OUA et non pas de l'ONU. En revanche, dit-il, *« Nous acceptons que des forces de l'ONU ou d'autres forces multinationales remplacent les troupes françaises qui*